

## **DELIBERATION N° 23**

**Fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir  
Demande de subvention auprès du F.R.R.A.B.  
Expertise du fonds photographique Georges Marchant**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 38*

#### **LE 15 DECEMBRE DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°30), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°16), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme LEGRAS Liliane, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°29), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°15).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme MELE Claire à M. LAPENA Christian, M. CHAUVIERE Jean Claude à M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°15).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que le fonds ancien et local de la médiathèque détient 2300 négatifs souples en nitrate de cellulose et quelques plaques de verre du photographe et éditeur dieppois de cartes postales, Georges Marchand (Dieppe 1876 - 1964).

Dieppe et sa région furent le champ d'action de son activité photographique et il n'est pas un lieu dont il ne sût rendre le caractère avec un sens très artistique. Ses scènes de bains de mer et de pêche font partie du patrimoine dieppois.

Certaines de ses cartes ont eu un tirage considérable à l'époque et l'une d'elles, « Le phare un jour de tempête », fut tirée à plus de 100 000 exemplaires.

Une rencontre avec les organisateurs de Normandie Impressionniste 2013, a permis de positionner la Ville de Dieppe pour un projet culturel autour de ce fonds photographique.

Néanmoins, ce type de support est instable et pose des problèmes de conservation et de dangerosité. Avant de lancer l'opération de valorisation, une expertise serait donc nécessaire pour définir l'état général du fonds, évaluer le stade de dégradation du nitrate de cellulose, le niveau d'empoussièrement des phototypes ainsi que les éventuelles altérations spécifiques. Le rapport formalisera des préconisations pour le nettoyage, le conditionnement et la préservation à long terme de l'ensemble du fonds Marchand.

La dépense liée à cette expertise est imputée sur les crédits ouverts au BP 2011 : 321-6188-3353 pour la somme de 753,48 euros.

La Ville de Dieppe pouvant être aidée par le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions des Bibliothèques (F.R.R.A.B.) en raison de l'intérêt patrimonial local, un dossier sera présenté.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 06 décembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la D.R.A.C pour cette restauration,

- d'affecter les recettes au chapitre 13 – subventions d'investissement – fonction 321 – réseau des bibliothèques-ludothèques – nature 1321 – subvention Etat, nature 1322 – subvention région.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--